

Procès-verbal du conseil municipal du lundi 1^{er} septembre 2025 à 19 h 00

Présents : Bernadette ARZALIER, Sophie NAHAS, Henriette AUDIGIER, Irène SALADINO, Gérard FARGIER, Denis LEVEQUE, Claude MINJOULAT-REY, Jacques ALEXANDRE, Jean-Louis PEREYRON,

Procurations :

Absents et excusés : AUDIGIER Eliane, PAYSSERAND Frédéric

Secrétaire de séance : Irène SALADINO (vote : unanimité).

1) Approbation du projet de PV du conseil municipal du 25 août 2025,

Le projet de procès-verbal préalablement transmis aux conseillers a été validé. Vote : 8 voix pour, 1 abstention.

2) Budget Eau et assainissement : admission en non-valeur,

Le Service de Gestion Comptable d'Aubenas a informé la commune que des créances étaient irrécouvrables au budget Eau et assainissement du fait que les redevables étaient insolvables, introuvables malgré les recherches ou que le montant de la créance était inférieur au seuil de poursuite. La liste de créances proposée à l'admission en non-valeur est présentée ci-après. Le montant total est de 450,51 €.

NATURE JURIDIQUE	EXERCICE	PIÈCE	Montant restant à recouvrer	MOTIF de la présentation
PARTICULIER	2020	R-3-218	0,83 €	Poursuite sans effet- Combinaison infructueuse d'actes
PARTICULIER	2020	R-3-155	0,78 €	RAR inférieur seuil poursuite
PARTICULIER	2016	R-6-85	18,44 €	Poursuite sans effet- Combinaison infructueuse d'actes
PARTICULIER	2020	R-3-218	95,00€	Poursuite sans effet- Combinaison infructueuse d'actes
PARTICULIER	2019	R-3-80	105,15 €	Poursuite sans effet- Combinaison infructueuse d'actes
PARTICULIER	2017	R-12-79	113,40 €	Poursuite sans effet- Combinaison infructueuse d'actes
PARTICULIER	2018	R-11-151	116,91 €	Poursuite sans effet- Combinaison infructueuse d'actes
		TOTAL	450,51 €	

Suite à cette délibération, un mandat sera émis à l'article 6541 « créances admises en non-valeur ». Le maire propose l'admission en non-valeur de la totalité des créances (450,51 €) figurant sur la liste transmise par le service de gestion comptable d'Aubenas. Les crédits étant inscrits au budget. VOTE : unanimité.

3) Modalités de réalisation et de gestion du four communal,

Une réunion, ouverte à toutes les personnes intéressées, sera organisée par Jean-Louis Pereyron. L'objectif est la création d'une association qui s'occupera de la construction et de la gestion du four à pain communal. (pas de vote).

4) Tarif photocopies,

Les tarifs des photocopies ont été actualisés.

	recto	recto verso
A4 noir et blanc	0,15 €	0,30 €
A3 noir et blanc	0,30 €	0,60 €
A4 couleur	0,25 €	0,50 €
A3 couleur	0,50 €	1,00 €

Vote : unanimité.